



Préambule

Règles et méthodes comptables

Bilan actif

Bilan passif

Détail des charges

Détail des produits

Conclusion

Annexes

Liste du personnel du Plan Bleu

Liasse fiscale 2010 (livret séparé)

L'association « Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée » est régie selon les statuts modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 octobre 1999.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 06 mai 2010.

Au cours de l'exercice 2010, le bureau de l'association s'est réuni les 8 janvier, 8 avril et 22 septembre.

Les présents comptes ont été arrêtés par le bureau, au cours de la réunion du 30 mars 2011.

Règles et méthodes comptables

Tenue de la comptabilité, présentation et certification :

Les comptes annuels sont établis par le service comptable de l'association, dirigé par le chef de l'unité administrative et financière. Ils sont arrêtés par le bureau de l'association réuni à cet effet avant l'assemblée générale. Les comptes font l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes, Monsieur Serge DURIF, nommé pour une durée de 6 ans, conformément aux dispositions en vigueur, et dont le mandat a été renouvelé lors de la l'assemblée générale tenue en 2009.

Cadre fiscal :

Comme suite à la circulaire du Premier Ministre du 14 septembre 1998 relative au développement de la vie associative et à l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, et en réponse aux informations fournies par le Plan Bleu, l'administration fiscale a statué sur le régime fiscal applicable à l'association, et exonère le Plan Bleu des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés au taux normal, et taxe professionnelle - courrier daté du 28 février 2000).

Règles et méthodes comptables générales :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité aux conventions générales comptables conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Les créances en euro sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et en-cours détenus en monnaie étrangère sont valorisés au cours de la monnaie au dernier jour de l'exercice. Si, à la clôture, leur valorisation est inférieure à leur valeur de comptabilisation initiale, une provision pour dépréciation est inscrite.

Les pertes latentes sur les actifs font l'objet d'une provision.

Règles et méthodes comptables spécifiques au Plan Bleu :

L'Association tient depuis le 01^{er} janvier 1994 une comptabilité d'engagements. Ainsi, pour répondre aux règles de prudence, d'indépendance des exercices et pour assurer un traitement uniforme de la comptabilité, toutes les charges, qu'elles soient réglées en totalité ou non, sont enregistrées dès la naissance du contrat correspondant.

A la clôture, des charges constatées d'avance sont enregistrées lorsque la livraison n'est pas complète. La créance du fournisseur est donc rétablie proportionnellement au travail réalisé.

Depuis le 01 janvier 2006, les commandes aux fournisseurs qui sont engagées, ou qui doivent être engagées pour l'exécution des contrats de subvention, font l'objet d'une comptabilisation en charge, la contrepartie étant versée sur un compte « de fonds dédiés sur subvention », conformément au PCG des associations. Ainsi, l'association inventorie et réserve les fonds reçus pour être employés conformément aux termes des contrats de subvention.

Les produits sont comptabilisés en fonction de la nature du contrat passé avec le financeur. On distingue 3 natures de contrat auxquels sont appliquées les méthodes suivantes :

- les contrats de subvention fixe allouée pour un projet défini : La subvention est inscrite en totalité en produits. Le total des charges effectivement engagées pour l'exécution du projet est calculé en fin d'année (extrait de la comptabilité analytique). Ce total est éventuellement majoré de l'allocation forfaitaire pour frais de gestion qui est accordée au Plan Bleu par le financeur. Ainsi est déterminé le coût éligible du projet. Si ce coût est inférieur au montant de la subvention comptabilisée, la différence est comptabilisée sous forme d'un produit constaté d'avance qui viendra ajuster le produit aux charges éligibles, et qui constitue le solde du budget disponible pour l'exercice suivant.
- les contrats de remboursement « à l'Euro près » : En fin d'année, le total des dépenses éligibles du projet ainsi financé est extrait de la comptabilité analytique. On y ajoute, si elle est prévue, l'allocation forfaitaire de frais de gestion accordée au Plan Bleu. Cette somme constitue le montant de la créance du Plan Bleu sur le financeur pour l'exercice. Elle est enregistrée en compte de produits, et au débit du financeur.
- les contrats atypiques : Certains contrats n'entrent pas dans l'une des 2 catégories ci-dessus. Ils sont très rares. Chaque contrat est analysé afin de déterminer comment la créance du Plan Bleu doit être inscrite. La situation globale des engagements du Plan Bleu est déterminée en prenant en compte, depuis le début du projet, le montant des avances reçues sur le financement du projet, et le montant des dépenses éligibles engagées par le Plan Bleu. Ainsi le montant et le sens de la créance à la fin de l'exercice sont connus. On ajuste la position du compte de tiers pour qu'il reflète ce résultat, par mouvement d'un compte de produit.

Le bilan est établi de manière à refléter fidèlement les engagements financiers du Plan Bleu en tenant compte des contrats passés avec les tiers. Notamment les comptes de tiers débiteurs ne reflètent que ce qui est juridiquement exigible à la date de clôture.

Il résulte de cette règle que les sommes engagées au titre d'un projet, mais non éligibles au remboursement par son financeur, ne sont pas portées à son débit. De la même façon, un programme subventionné à l'Euro près dans la limite d'un plafond n'est porté au débit du financeur que pour le montant exact des dépenses engagées et non pour le plafond même s'il est exécuté à 100%.

En revanche, une subvention forfaitaire pour frais de gestion (cas de la dotation du Plan d'Action pour la Méditerranée) est enregistrée pour sa totalité à la clôture car elle est juridiquement exigible en totalité, indépendamment du niveau d'exécution du programme de travail (sous réserve que les frais de gestion soient au moins égaux à cette dotation, ce qui est toujours le cas).

Comptabilité analytique :

La comptabilité analytique est tenue sur trois axes : Financeur / Projet / Imputation selon le plan comptable du Programme des Nations unies pour l'Environnement. Toute charge est donc systématiquement imputée sur ces 3 axes, chacun des axes étant mouvementé pour la totalité de la charge

Sur l'axe financeur est déterminé le tiers qui se verra sollicité pour prendre en charge la dépense. Les frais de fonctionnement, c'est-à-dire toutes les charges hors projet non affectées à un financeur ou encore les charges de projet non éligibles au financement externe (pour des raisons contractuelles notamment) sont comptabilisées sur un compte unique : 7000 : Plan Bleu. Pour connaître l'éligibilité d'une charge, il s'agit, non de savoir si la charge va être remboursée par le financeur, mais si elle sera couverte directement ou forfaitairement par le financement du projet.

L'axe projet est mouvementé en fonction de l'objet de la charge, indépendamment de sa source de financement.

L'axe d'imputation selon le plan comptable UNEP reflète le plan comptable utilisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour comptabiliser les charges de projet par nature. Deux modes d'enregistrement sont utilisés sur cet axe, en fonction des obligations de reporting imposées. Si le financeur exige qu'un reporting par nature de charge soit établi (téléphone, documentation, etc.), on impute les comptes définis par le Plan Comptable UNEP. Si le financeur impose un reporting par finalité d'emploi (par exemple : « réunion de formation N° 1 à l'étranger »), il est alors créé, sur l'axe UNEP, une ligne d'affectation qui enregistrera toutes les charges affectées à cette finalité, indépendamment de leur nature.

De la même façon, les produits sont comptabilisés analytiquement en fonction du financeur d'origine, du projet qu'ils concernent, et dans un compte de produit selon le plan comptable UNEP.

Autres informations

Evènements significatifs de l'exercice 2010

Procédure judiciaire :

Le Conseil des Prud'hommes a prononcé la radiation et le retrait du dossier de litige opposant le Plan Bleu à un salarié licencié en 2008.

Eléments contractuels significatifs :

Le montant de la subvention du PAM dans le cadre du Biennium 2010-2011 a été réduit de 152 777€ de manière inopinée au mois de Septembre 2010 pour l'année 2010

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2010

Procédure judiciaire :

NEANT.

Eléments contractuels significatifs :

Le montant de la subvention du PAM dans le cadre du Biennium 2010-2011 sera réduit pour l'année 2011 de 58 635€.

Sources du rapport de gestion

Pour chaque analyse qui suit, la source utilisée est celle qui a été considérée comme apportant l'information la plus utile. Selon le cas, il s'agit soit de la comptabilité analytique, soit de la comptabilité générale. A chaque fois cette source est précisée.

Résultat

Il convient de rappeler que la quasi-totalité des engagements du Plan Bleu est pluriannuelle et que les comptes présentés ici ne reflètent qu'un exercice comptable isolé.

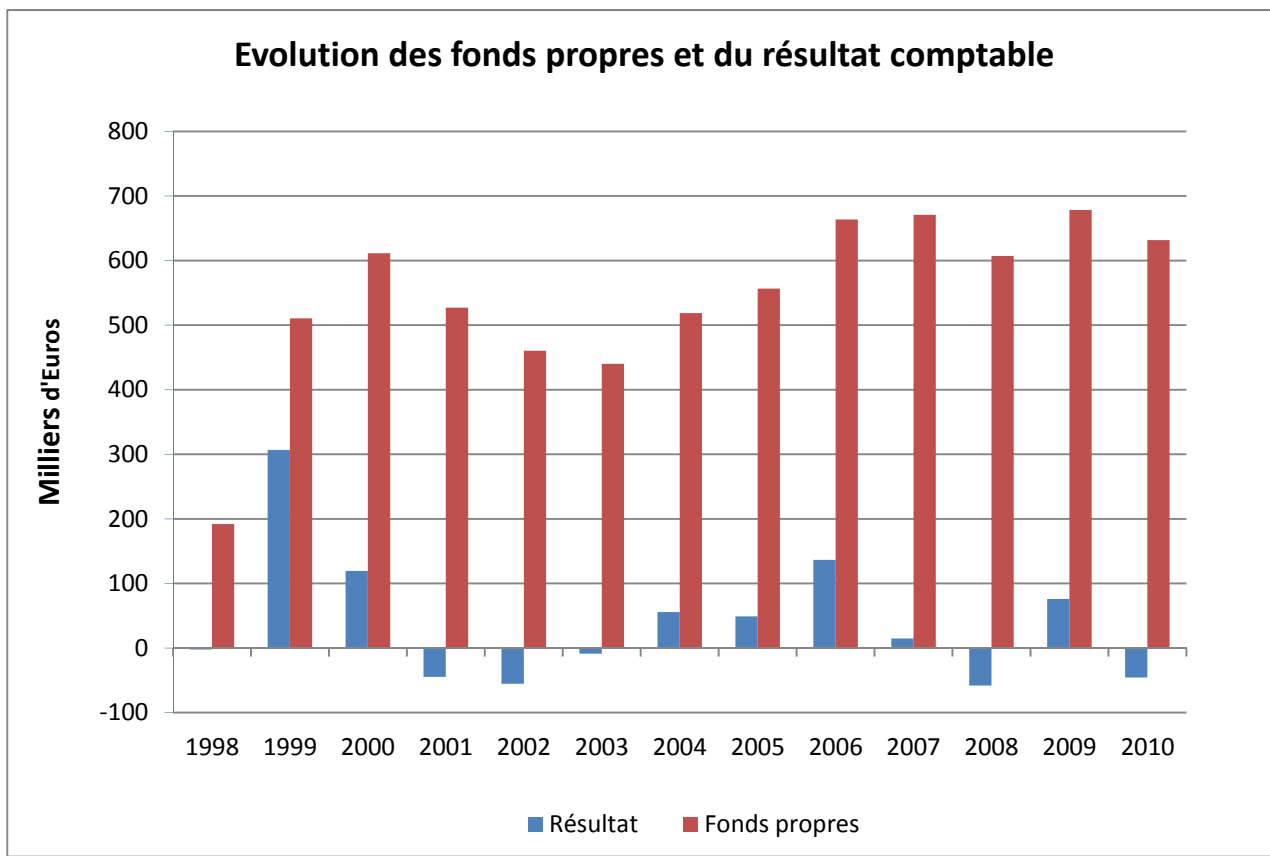
L'exercice 2010 se solde par un déficit de 45 624 €.

Ce déficit s'explique par la diminution de la subvention du PAM dans le cadre du Biennium 2010-2011 pour un montant de 152 777€.

L'exercice 2009 s'était soldé par un excédent « technique » de 76.100,00€. Le remboursement des travaux par l'assurance avait constitué en effet un produit exceptionnel. La part non technique de l'excédent 2009 (18.000 euros) était liée à l'écart positif qui résultait de la facturation forfaitaire de l'intervention des experts du Plan Bleu dans le projet MEDSTAT2-2 à l'ADETEF.

Fonds propres

Les fonds propres s'élevaient à 631.616 euros à la clôture 2010 contre 678.144 euros à celle de 2009. Il faut rappeler que les fonds propres constituent le témoin significatif de la capacité de l'association à faire face à ses engagements et aux risques courants d'exploitation.



Subventions d'investissement

L'association a reçu trois subventions d'investissement depuis sa création, qui sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées, au prorata du montant de la subvention rapporté au prix de l'immobilisation. Les mouvements ayant eu lieu en 2010 sont repris ci-dessous :

Subvention	Subvention d'investissement			Quote-part virée à résultat				
	Montant brut au début de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice
Subvention PACA 1	64 107,51	0,00		64 107,51	64 107,51		0,00	64 107,51
Subvention PACA 2	14 428,23	0,00		14 428,23	12 825,89	629,96	0,00	13 455,85
Subvention MEDD 2004	33 531,20	0,00		33 531,20	32 355,07	273,34	0,00	32 628,41
TOTAL	112 066,95	0,00	0,00	112 066,95	109 288,48	903,30	0,00	110 191,78

(Source : comptabilité générale)

Provisions

Provision pour indemnités de départ en retraite constituées à la clôture : 8.283€

Fonds dédiés sur subventions reçues

Comme il est précisé plus avant, cette rubrique reflète la partie des subventions reçues par l'association destinée à couvrir des dépenses engagées et non décaissées relatives à des activités bien déterminées qui ne sont pas encore achevées à la clôture. Le montant des sommes ainsi « provisionnées » à la clôture de l'exercice 2010 est de 220.513€.

Dettes à court terme

Fournisseurs et assimilés :

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 480.129€
Les charges à payer (évaluation de factures non parvenues) sont de : 0€

Personnel :

Indemnité de stage à payer : 0 €
Frais à rembourser : 932€
Provisions pour congés à payer : 9.289€
Provisions pour indemnités de précarité (contrats à durée déterminée) : 0 €
Provisions pour indemnités de DIF (droits individuels à la formation) : 0 €

Dettes fiscales et sociales :

Organismes sociaux : 82.411€
Charges sociales sur congés à payer : 7.169€
Charges sociales sur indemnités de précarité (contrats à durée déterminée) : 0€
Etat, impôts sur les sociétés (IS 24% sur produits financiers) : 1.071€
Etat, taxe sur les salaires : 2.222€

Autres dettes :

Financeurs institutionnels : 353.671€

(source : comptabilité générale)

Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations sont ci-dessous résumés pour l'exercice 2010 :

	RAN au 01/01/2010	CUMULS 2010		
		Diminutions	Augmentations	Solde au 31/12/2010
205000	31 362,20	0,00	1 786,82	33 149,02
214500	14 357,75	0,00	0,00	14 357,75
215400	601,05	0,00	0,00	601,05
218100	25 574,74	0,00	0,00	25 574,74
218300	96 132,91	0,00	7 713,00	103 845,91
218400	105 519,92	0,00	1 858,58	107 378,50
274310	11 680,00	11 680,00	0,00	0,00
27431001	6 000,00	1 500,00	0,00	4 500,00
27431002	6 125,00	1 500,00	0,00	4 625,00
27431003		600,00	9 000,00	8 400,00
274810	2 250,07	0,00	0,00	2 250,07
275101	30,00	0,00	0,00	30,00
275102		0,00	10 000,00	10 000,00
Cumuls	299 633,64	15 280,00	30 358,40	314 712,04

(Source : comptabilité générale)

Sur un accroissement de 15.078€ des immobilisations, 9.000€ consiste à un prêt au personnel et le reste est relatif à des investissements en matériels et logiciels.

Les mouvements des amortissements de l'exercice 2010 sont présentés ci-dessous :

	DAP except, 2010	Synthèse 2010			
		Cumul DAP 2010	RAN 01/01/10	Diminution des AMT 2010	Solde AMT 31/12/10
280500		7 419,45	10 826,86		18 246,31
281450		1 611,95	10 163,49		11 775,44
281500		0,00	601,05		601,05
281810		1 305,34	22 552,78		23 858,12
281830		13 430,17	79 572,71		93 002,88
281840		2 733,75	93 984,50		96 718,25
Cumuls	0,00	26 500,66	217 701,39	0,00	244 202,05

(Source : comptabilité générale)

A la clôture, le montant des immobilisations amortissables (immobilisations incorporelles et corporelles) du Plan Bleu est de 284.906,97€.

Les amortissements représentent un montant de 244.202,05.

Les immobilisations amortissables du Plan Bleu sont donc amorties à 85,7%.

Créances à court terme

(Source : comptabilité générale)

Fournisseurs, acomptes, avoirs et avoirs à recevoir:	0€
Clients :	0€
Personnel :	
Avances accordées :	0€
Versements sur PEE à recouvrer :	3.298€
Créances fiscales et sociales :	
Etat :	0€
OPCALIA (ex-OPCAREG), indemnités de DIF à recevoir :	0€
Natixis, tickets restaurant en stock :	0€
MV4 prévoyance, indemnités journalières à recevoir :	1.948€
Autres créances :	
Financeurs institutionnels :	502.917€
Débiteurs divers :	0€
Charges constatées d'avance :	21.085€

Trésorerie

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2010 est donc d'un niveau exceptionnel, puisqu'elle ne souffre d'aucun retard de paiement de nos financeurs.

Ainsi, à la clôture 2010, le Plan Bleu disposait d'une trésorerie de 1.203.537€ contre 1.074.159€ en 2009 et 742.146€ en 2008.

Ci-dessous, sont détaillés les avoirs du Plan Bleu au 31 décembre 2010 :

-compte CRCA en Euros :	868.265€
-compte de dépôt à terme en Euros :	0 €
-livret A :	78.682€
-compte CRCA en dollars : l'équivalent en euros de 335.725 US\$	251.253€

La caisse en euro présente un solde de 5.334€

La lecture de ce détail met en lumière les points suivants :

- Fin 2010, la trésorerie du Plan Bleu représente 5 mois de fonctionnement,
- Attention cependant, le Plan Bleu fait face à des délais de recouvrement des subventions très variables d'une époque à une autre. Il gère des budgets de plus en plus importants et les risques d'exploitation augmentent dans les mêmes proportions. Il est nécessaire de maintenir un haut niveau de trésorerie.

Les charges de personnel

L'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP) du Plan Bleu (références : durées contractuelles de travail) est équivalent à celui de 2009 : 13,80.

S'y ajoutent les personnels mis à disposition dont l'effectif en ETP pour 2009 est de 9,00 contre 10,90 en 2009.

Au total l'association a occupé en 2010 un nombre de 22,80 personnes, soit presque deux ETP en moins par rapport au chiffre 2009 de 24,70 ETP.

Les charges de personnel en 2010 sont de 924.962€ contre 979.354€ en 2009 (source comptabilité générale).

Le montant de la masse salariale ne concerne que le personnel salarié et a diminué de 9,44%.

Les charges d'exploitation

Le montant de ces charges (dont celles de personnel) se monte à 1.884.986€ en 2010 contre 2.106.263€ en 2009.

Ce montant est en diminution non seulement parce que, historiquement, c'est une première année de biennium (les dépenses de projets sont généralement plus faibles) mais aussi notamment du fait de la réduction de la subvention du PAM.

Les frais de fonctionnement atteignent cette année 198.003€ contre 153.940€ en 2009 soient 8.684€ par collaborateur Equivalent Temps Plein (ETP) contre 6.232€ par ETP en 2009 et 7.739€ en 2008.

Il convient de pondérer cette hausse des frais de fonctionnement notamment due par le poste des dépenses d'énergie et par le poste des locations/maintenances informatiques.

Charges à caractère financier

Il n'y a pas de charges financières sur l'exercice 2010. Il apparaissait une perte de change de 347€ en 2009, enregistrée sur les opérations en US\$.

(Source : comptabilité générale)

Charges exceptionnelles

Elles sont en 2010 de 2.634€ alors qu'elles étaient en 2009 à 4.260€.

Elles comprennent les montants significatifs suivants:

- Charges sur exercices antérieurs non connues à la clôture : 2.634€

(Source : comptabilité générale)

Les produits d'exploitation

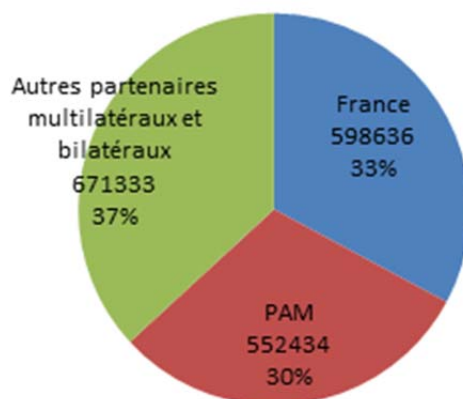
Le total des produits d'exploitation 2010 est de 1.822.403€ ; il était de 2.172.392€ en 2009.

Ces produits d'exploitation sont essentiellement constitués des subventions en espèces pour 1.801.100€.

Le solde est constitué par des reprises de provisions et des transferts de charges pour un montant de 21303€ contre 76482€ en 2009.

La répartition de ces produits par origine fait apparaître trois grandes sources de financement : le PAM (30%), la France (33%) les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux (37%).

Origine des financements en espèces Année 2010



Contributions en nature

Aux contributions en espèces s'ajoutent des contributions en nature.

Les contributions en nature reçues en 2010 s'élèvent au total à 743.117€ contre 755.000 € au cours de l'exercice précédent. Ci-dessous le compte de résultat des financements en nature pour l'année 2010 :

Emplois				Ressources				
Projet		Nature de charge	Montant	Contributeur	Nature de l'aide	Nb Mois	Montant	
0000	Administration et activités diverses	Personnel	265 833	Etat, Ministère de l'agriculture	Personnel mis à disposition			
		Loyer	95 000					
3100	Transports	Personnel	80 000		HL Thibault	12	110 000	
4000	Chgt globaux	Personnel	0		G. Thivet	12	70 000	
		Location de salle	0		S Fernandez	12	70 000	
3200	Eau	Personnel	147 583					
1300	Déchets	Personnel	40 000					
2700	Villes et mobilité	Personnel	70 000	MEDAD	S. Houpin	12	70 000	
3900	Milieu Marin	Personnel	45 000		Ph. Vallouis	12	80 000	
					MEDDM	H. Ravenel	6	55 000
					Agence Française de développement	P. Icard	11	100 833
					VEOLIA Environnement	O. Keserue	12	40 000
					Royaume du Maroc	M. Blinda	7	7 583
					IFREMER	D. Sauzade	12	45 000
					Conseil général 06	Locaux mis à disposition	12	80 000
					Mairie de Marseille	Locaux mis à disposition	12	15 000
TOTAL des emplois			743 417	TOTAL des contributions en nature			743 417	

(Calcul extra comptable)

L'évaluation des contributions en nature repose sur les éléments contractuels quand les contrats font référence à des coûts (bail de mise à disposition gratuite des locaux, notamment).

Concernant le coût des personnels mis à disposition, les chiffres figurant sur les bulletins de traitement sont retenus. La répartition des emplois repose sur l'affectation des fonctionnaires aux différents projets auxquels ils concourent au Plan Bleu.

Contributions bénévoles

Le Plan Bleu bénéficie de la collaboration bénévole de membres de son bureau, qui participent à la gestion et à l'administration de l'association, et qui apportent leur contribution, chacun dans leur spécialité. Ces contributions sont calculées au temps passé, valorisé au montant moyen de la rémunération des experts court-terme dans les organisations internationales, soient 400€ / jour. Les emplois et ressources de ces contributions volontaires et bénévoles sont évalués et répartis comme suit :

Emplois		Ressources	
Projet	Montant	Contributeur	Montant
Administration	16 000	Lucien Chabason	26 000
Repr institutionnelle	34 400	Jean de Montgolfier	12 000
Rural et Forêts	4 000	Thierry Lavoux	8 000
Eau	12 000	Mohammed Ennabli	8 000
Energie	0	Jean Margat	12 000
Milieu marin	6 000	Jean-Louis Reiffers	10 400
Economie	10 000	Christian Averous	8 000
Gouvernance	4 000	Sandrine Maljean-Dubois	6 000
Autres	4 000		
TOTAL des emplois	90 400	Total des contributions	90 400

(Calcul extra comptable, montant en Euros)

Produits à caractère financier

En 2010, le Plan Bleu a enregistré de produits financiers pour 17.817€ contre 7.958€ en 2009.

Ces produits se répartissent ainsi :

- 1.130€ d'intérêts sur le livret A (1.052€ en 2009),
- 516€ de plus-values de cession de valeurs mobilières de placement (1.023€ en 2008),
- 12.220€ pour des reprises de provisions sur perte de change,
- 3€ de produits financiers divers.

Le résultat financier 2010 est donc un excédent de 17.817€ € alors qu'il était de 7.958€ en 2009.

Produits exceptionnels

Le Plan Bleu enregistre en 2010 des produits exceptionnels d'un total de 2.848€ contre 16.326€ en 2009, comprenant :

- 1.944€ de produits sur exercices antérieurs,
- 930€ de part de subvention d'investissement virée au résultat,

Le résultat exceptionnel 2010 est donc positif de 213€ contre 12.066€ en 2009.

Autres éléments d'appréciation de la situation

Les points faibles du Plan Bleu mentionnés dans les rapports de gestion précédents, sont toujours présents : la difficulté de mobiliser des ressources à long terme, et la difficulté à faire prendre en charge par les partenaires une partie des frais de structure de l'association, qui croissent proportionnellement aux budgets et activités qu'elle doit gérer.

Cet exercice est marqué par la signature du projet PEGASO (projet financé par le programme 7PCRD de l'Union Européenne). Ce projet va contribuer à l'amélioration du financement de ces frais de structure.

Cet exercice est également un exercice où la gestion a été prudente non seulement du fait des faiblesses mentionnées plus haut mais aussi par la prise en compte de faits non imputables au Plan Bleu : réduction de la subvention du PAM sur le biennium.

Le financement de la totalité du budget de l'association n'est pas en danger : l'existence de plusieurs accords pluriannuels permet d'opérer une meilleure planification des activités et de renforcer la structure. Cela permet également d'absorber les problèmes conjoncturels et de continuer à développer de nouveaux projets et de nouvelles collaborations (par exemple, le projet ClimRun, programme 7PCRD).

Conclusion

La situation particulière de cette année a démontré toute l'utilité des efforts effectués ces dernières années par le Plan Bleu en matière de suivi et de structuration des budgets. En effet, le Plan Bleu a pu absorber les différents événements de cette année.

Les fonds propres dont il dispose, assurent une avance d'environ 5 mois de fonctionnement qui peuvent encore prévenir les risques auquel le Plan Bleu peut être confrontés, mais la vigilance et la prudence ne doivent pas être baissées.

Le Plan Bleu doit donc continuer sa politique de gestion et celle de son développement stratégique tout en ne pas négliger de trouver d'autres sources de financement pour financer notamment ses frais de structure.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Liste du personnel

Liasse fiscale 2010 (livret séparé)

Nom	Fonction	Statut
Henri-Luc THIBAUT	Directeur Tél. : +33 (0)4 92 38 71 30	MAD
Unité thématique		
Oliver KESERUE	Déchets Tél. : +33 (0)4 92 38 51 62	MAD
EI Habib EI ANDALOUSSI	Energie Tél. : +33 (0)4 92 38 51 63	Salarié
Florence PINTUS	Espace rural Tél. : +33 (0)4 92 38 71 42	Salariée
Gaëlle THIVET	Eau Tél. : +33 (0)4 92 38 71 37	MAD
Sara FERNANDEZ	Eau Tél. : +33 (0)4 92 38 71 42	MAD
Didier SAUZADE	Mer Tél. : +33 (0)4 91 55 48 13	MAD
Philippe VALLOUIS	Transport Tél. : +33 (0)4 92 38 71 41	MAD
Sylvain HOUPIN	Ville Tél. : +33 (0)4 91 14 68 94	MAD
Unité stratégique		
Hugues RAVENEL	Chef de l'Unité Tél. : +33 (0)4 91 55 48 19	MAD
Julien LE TELLIER	Analyses territoriales Tél. : +33 (0)4 91 55 48 15	Salarié
Marion BRIENS	Changements globaux Tél. : +33 (0)4 92 38 71 30	MAD
Nathalie ROUSSET	Economie de l'environnement Tél. : +33 (0)4 92 38 71 49	Salariée
Anaï MANGOS	Ecosystèmes marins Tél. : +33 (0)4 92 38 86 13	Salariée
Laura MARTINEZ RUBIO	Tourisme Tél. : +33 (0)4 92 38 71 34	Salariée
Antoine LAFITTE	GIZC Tél. : +33 (0)4 92 38 71 42	Salarié
Cécile RODDIER-QUEFELEC	Coopération statistique Tél. : +33 (0)4 92 38 71 35	Salariée
Jean-Pierre GIRAUD	Indicateurs et SIMEDD Tél. : +33 (0)4 92 38 71 44	Salarié
Justine WISNIEWSKI	Indicateurs et SIMEDD, contrat pro Tél. : +33 (0)4 92 38 71 44	Salariée
Unité Administrative, Financière et d'Appui		
Patrick BOVIS	Responsable administratif et financier Tél. : +33 (0)4 92 38 71 36	Salarié
Isabelle JÖHR	Assistante de direction Tél. : +33 (0)4 92 38 71 39	Salariée
Hélène ROUSSEAU	Documentaliste Webmaster Tél. : +33 (0)4 92 38 71 47	Salariée
Philippe DERREVEAUX	Technicien réseau Tél. : +33 (0)4 92 38 86 12	Salarié
Christiane BOURDEAU	Secrétaire bilingue Tél. : +33 (0)4 92 38 71 30	Salariée
Sandra DULBECCO	Secrétaire bilingue Tél. : +33 (0)4 92 38 71 32	Salariée
Aurélia OLINGER	Adjointe au R.A.F. Tél. : +33 (0)4 92 38 86 11	Salariée

